



4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de permettre la reprise de l'activité de camping sur le site (fermé depuis 2 saisons) en développant l'offre de service par l'ajout de logements légers de loisirs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création des allées secondaires de desserte des emplacements : en mélange terre-pierres enherbé. L'objectif est de créer une assise roulable mais qui n'a pas d'impact visuel.

Implantation des réseaux eau et électricité en desserte des emplacements.

Raccordement au tout-à-l'égout vers la station d'épuration des Eaux-Bonnes.

Mise aux normes des sanitaires à l'intérieur du bâtiment d'accueil.

Pas de mouvements de terre, les plateformes sont existantes et les hébergements seront implantés façon pilotis, pour plus de légèreté.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En tant qu'aire naturelle le site accueille déjà des touristes, donc l'usage ne va pas changer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :

- à la demande de modification du PLU (zone NC à transformer en U), puis
- à la demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
0,97	hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aire Naturelle Artigues
Quartier Artigues
64 440 EAUX-BONNES

(les coordonnées géographiques
indiquées sont celles de la commune
des Eaux-Bonnes)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 23' 31" _ Lat. 42° 58' 23" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Pyrénées
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR de la commune des Eaux-Bonnes PPR approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Sites Natura 2000 Directive Oiseaux et Directive Habitats. Inscrit à l'intérieur.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Zonage PPR à l'extérieur du terrain, en limite nord/ouest (voir dossier).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude a été réalisée par 2 Paysagistes concepteurs dplg qui ont pris soin d'étudier le site dans son environnement et ont apporté une vision globale. Le projet vise une intégration paysagère maximale par le choix des aménagements, des matériaux et de la trame végétale.

Le projet permet de maintenir le cadre pastoral et paysager existant, tant dans l'intérêt général (préservation des paysages et des perspectives) que dans l'intérêt de l'activité de camping, les clients accordant de plus en plus d'importance au cadre de vie du lieu de leurs vacances.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice descriptive du projet Plan d'esquisse échelle 1/750°

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Laruns

le, 19 février 2019

Signature



Projet de camping 2* « Ossau Nature »

Aux Eaux-Bonnes
(PYRENEES-ATLANTIQUES)



NOTICE DESCRIPTIVE FEVRIER 2019

AVANT-PROJET

Maître d'ouvrage **Monsieur Latchère Jean-Marie**
Rue du Gléré de PON
64440 LARUNS
Tél : 05 59 05 32 37 / Fax : 05 59 05 47 14

Mission de conception

Cécile Gabaix-Hialé
Paysagiste concepteur dplg

1074 allée des platanes 64160 BUROS
06 22 23 16 49 – c.gabaix@orange.fr

Carole Boniface
Paysagiste concepteur dplg
26, Boulevard du Com. Mouchotte, 64320 Bizanos
06 79 48 08 02 contact@carolebonifacepaysages.com
<http://carolebonifacepaysages.com>



**Carole
Boniface**
PAYSAGISTE dplg

SOMMAIRE

I - CONTEXTE

II – AIRE NATURELLE ARTIGUES

- 1/ situation et composition du site
- 2/ cadre réglementaire
- 3/ Espaces protégés
- 4/ plan cadastral
- 5/ photos du site état existant
- 6/ coupes transversales
- 7/ le site dans son contexte: état existant

III- PROJET CAMPING 2* "OSSAU NATURE"

- 1/ le site dans son contexte: état projeté
- 2/plan masse avant-projet
- 3/ végétation sur le site
- 4/types d'hébergements

I - CONTEXTE

Le camping "Artigues" est situé sur le territoire de la commune des Eaux-Bonnes, à 900 m de la station thermale, à 8 km de la station de ski de Gourette et à 32 km de la frontière espagnole.

Le camping Artigues est une aire naturelle située en zone Nc sur la commune des Eaux-Bonnes. Ce classement ne permet pas un développement en camping 2* avec l'implantation d'équipements d'hébergement.

L'aire naturelle est actuellement fermée depuis 2 saisons.

La fréquentation en baisse fait état que la demande en emplacements nus diminue au profit d'emplacements offrant un type de confort supérieur. Le projet a pour objectif de permettre la reprise de l'activité du camping sur le site en développant l'offre de service par l'ajout d'hébergements légers de loisirs.

Monsieur Jean-Marie Latchère, porteur du projet, a signé un sous-seing privé avec le propriétaire actuel dans le but de reprendre cette aire naturelle pour la transformer en camping 2*.

Pour pouvoir transformer cette aire naturelle en camping 2*, la demande doit être incluse dans la révision en cours du PLU communal.

La zone Nc doit être transformée en zone U.

La Loi montagne fixe des objectifs de préservation des paysages ; le projet présenté doit sécuriser la commune (cadre et aspects bien définis : périmètre, type d'hébergement, indications sur les matériaux autorisés et interdits, capacité d'accueil maximale ...).

Ce dossier de présentation a pour but de fixer ces éléments de composition du projet de camping, afin de pouvoir apprécier la qualité et l'intégration des équipements envisagés.



Plan de situation de l'aire naturelle Artigues - IGN

II - L'AIRE NATURELLE ARTIGUES



Vue aérienne de l'aire naturelle avec ses abords

1/ Situation et composition du site

L'aire naturelle Artigues s'étend sur une surface de 2,3 ha, sur un versant nord présentant une pente naturelle variant de 10 à 30 %.

Le terrain est accessible depuis la RD 918 qui relie Laruns aux Eaux-Bonnes; un accès piéton et engins agricoles est possible depuis la Promenade Horizontale au sud. Cet axe semi-piétonnier est prisé des touristes et est inclus dans un chemin de grande randonnée.

Le site est inscrit dans un cadre paysager pastoral (prairies de fauche et de pâtures), avec la présence de granges, dont certaines ont été transformées en habitations.

Le boisement continu est limité au sud par la Promenade Horizontale. Le terrain est ensuite bordé dans sa partie médiane par des bosquets et un bande boisée au sud/est. Il s'agit de boisements à dominante de feuillus (hêtres, chênes, pédonculés) avec la présence de quelques sapins.

L'aire naturelle comprend :

- . un bâtiment principal qui correspond à l'ancienne grange; cette construction abrite 1 salle commune, l'accueil et des sanitaires sommaires.
- . 25 emplacements tentes et campings cars, non délimités.
- . 4 plateformes terrassées autour du bâtiment principal,
- . une voirie engravillonnée qui monte de la RD 918 au nord jusqu'au bâtiment principal,
- . une prairie en pente au sud, exploité en prairie de fauche.

Le site bénéficie d'un bon ensoleillement estival et il dispose d'une magnifique vue sur la Vallée d'Ossau et la Montagne Verte au nord.

2/ Cadre réglementaire

L'aire naturelle Artigues est classée en zone Nc "Zone naturelle liée au camping".

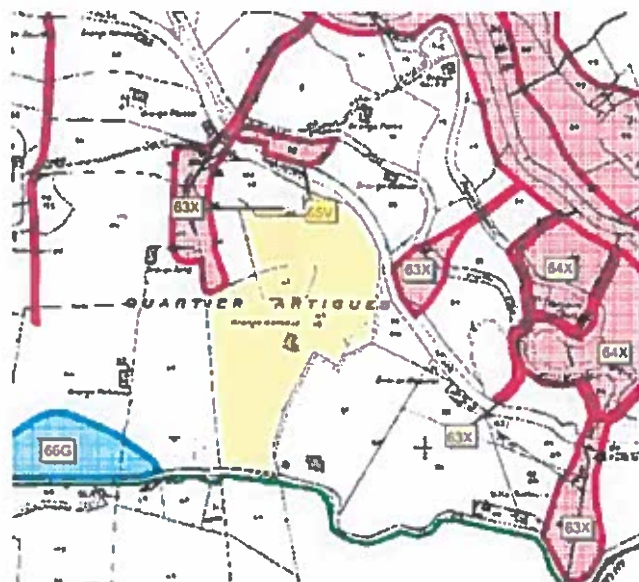
Globalement, toute construction nouvelle est proscrite. "Sont admis les équipements et aménagements liés et nécessaires au camping"(emplacements, stationnement de caravanes et campings-cars, amélioration accueil ...).

Le P.L.U. de la commune est en cours de révision.

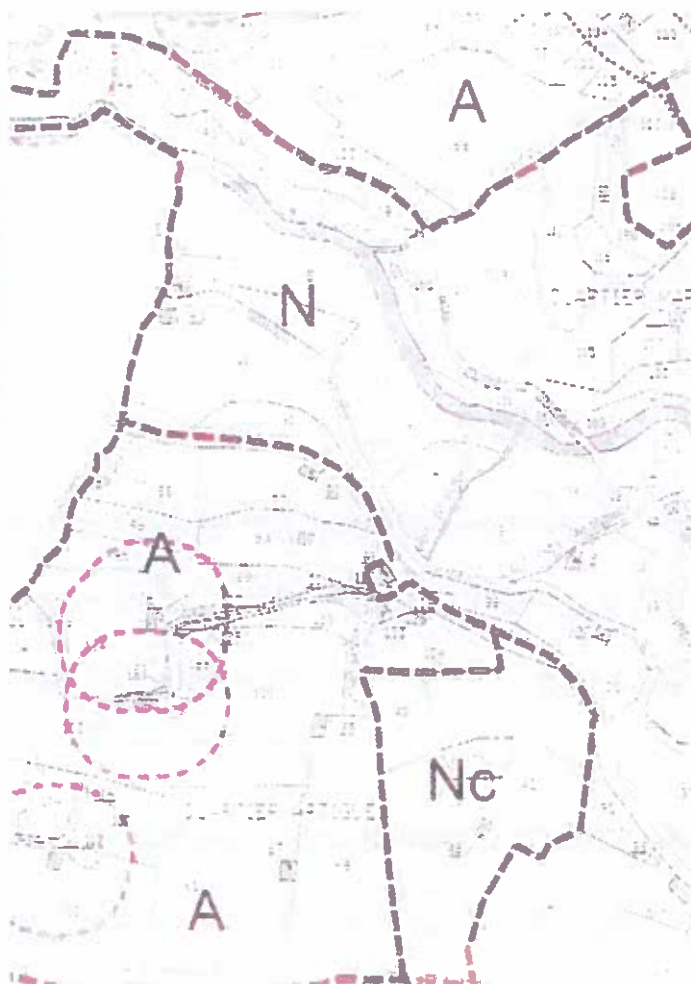
Le projet en lui-même n'est pas situé dans une zone à risque particulière, hormis le risque sismique de niveau 4 applicable à toute la zone de montagne et pré-montagne Pyrénéenne.

Le PPR des Eaux-Bonnes indique une zone à risque de glissement de terrain en contrebas du site, lié à une résurgence d'eau.

Aucun monument Historique n'est répertorié à moins de 500m.



Plan extrait du PPR des Eaux-Bonnes



Plan extrait du PLU actuel des Eaux-Bonnes

2/ Espaces protégés

(cartographie issue de Geoportail.fr)



Le terrain à l'étude est **hors zonage ZNIEFF I et II**. (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Le terrain est compris dans le zonage des **Sites Natura 2000 Directive Oiseaux** et **Natura 2000 Directive Habitats**.

Le terrain est compris dans le zonage **ZICO** (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux).

Zonage ZNIEFF I et II



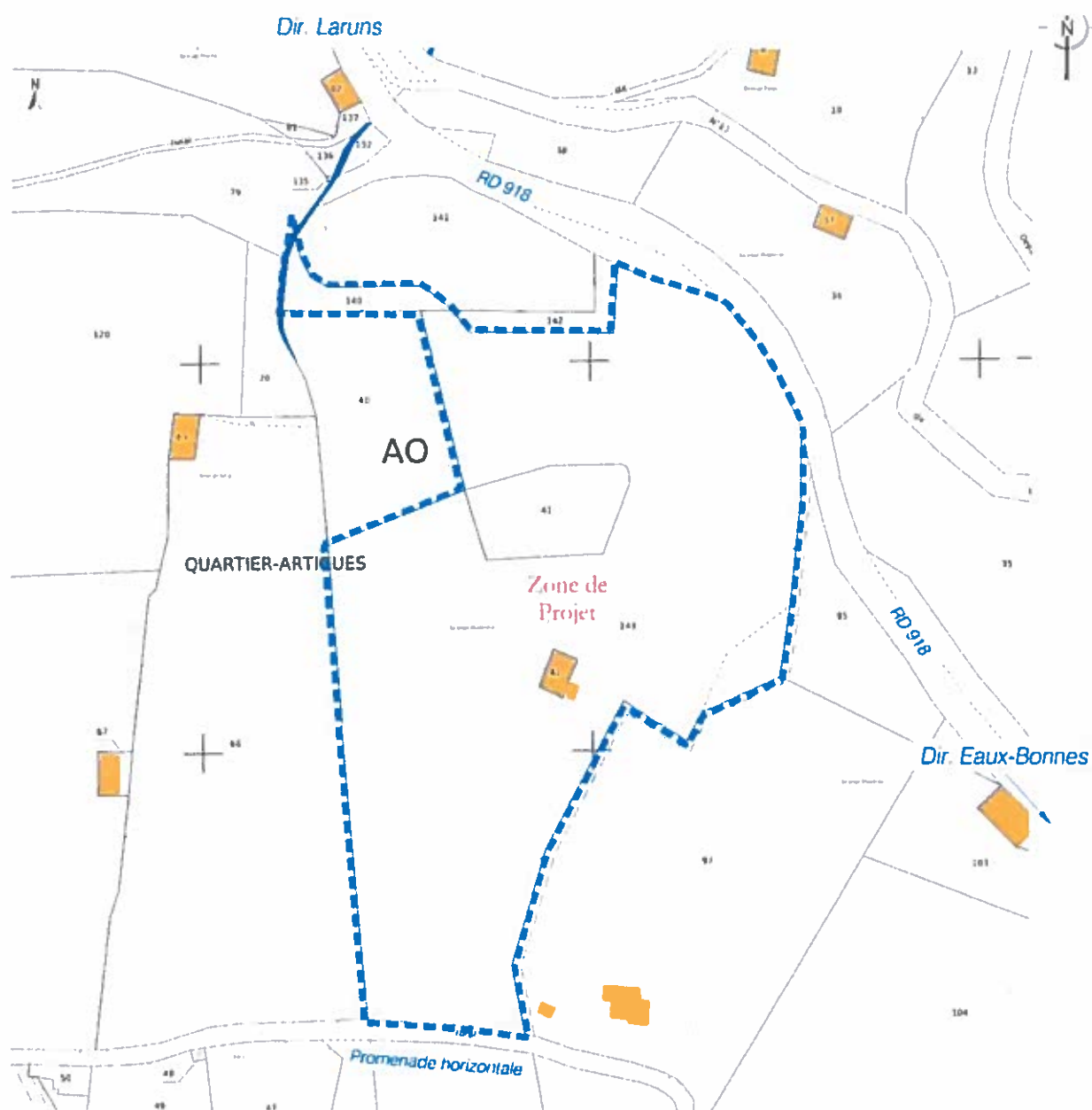
Zonage Sites Natura 2000 Directive Oiseaux et Natura 2000 Directive Habitats



Zonage ZICO

4/ Plan cadastral

Échelle 1/1500°



Plan cadastral et photos issues de l'étude de Mr Holuigue géomètre-expert à Arudy

5/ Photos du site état existant

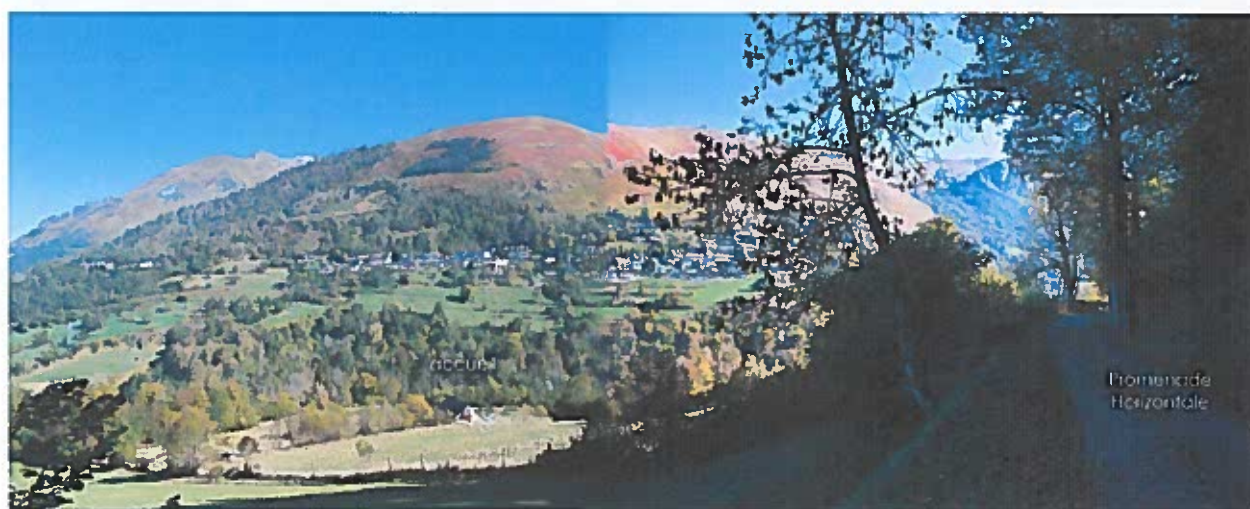
L'aire naturelle est actuellement fermée depuis 2 saisons. Elle était fréquentée par 80% de randonneurs, naturalistes, adeptes du thermalisme, pêcheurs ...



Arrivée sur le site depuis le nord

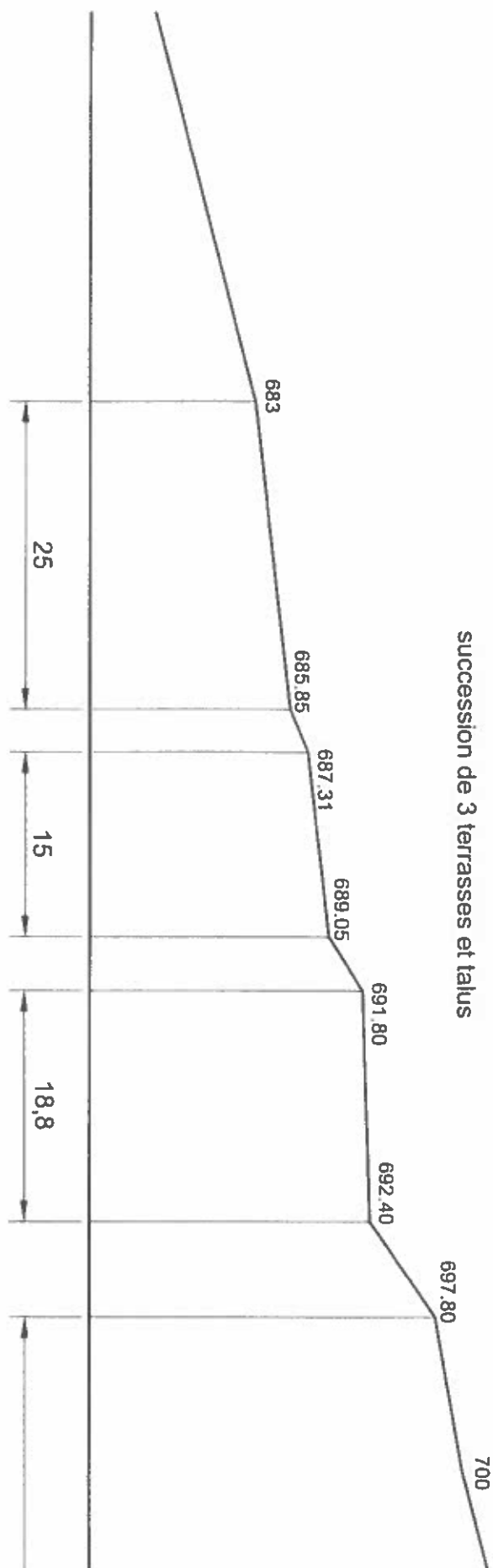


Vue sur les terrasses existantes depuis l'accueil. En face, le village d'Aas.

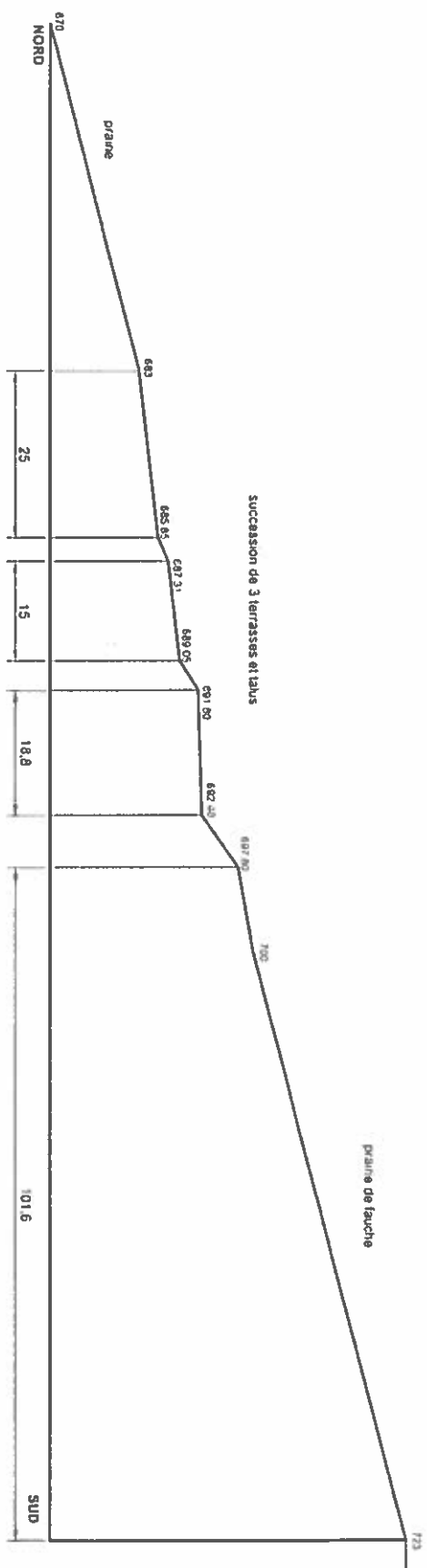


Vue vers le terrain depuis la Promenade Horizontale

6/ Coupes transversales

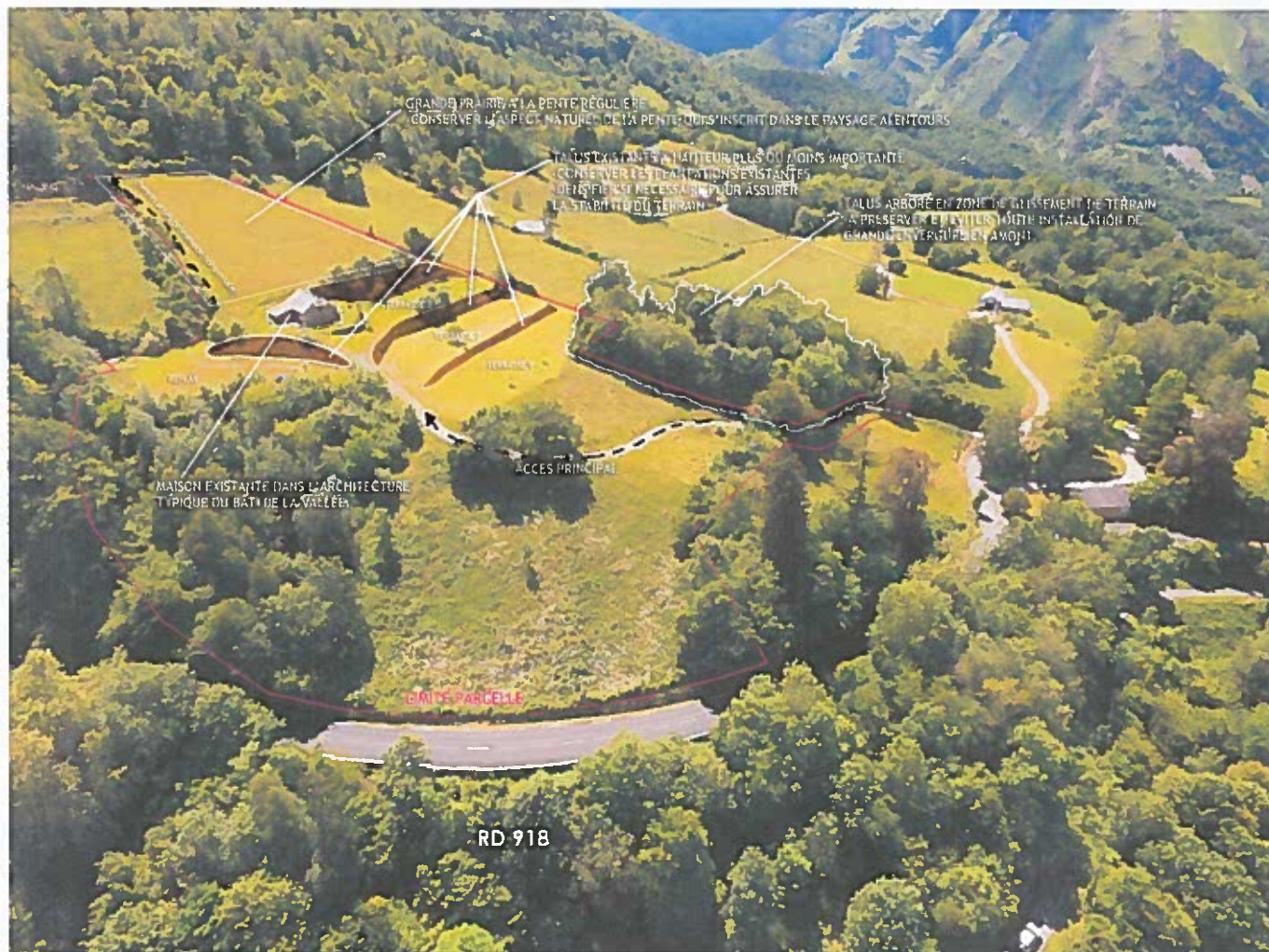


Coupe transversale sur les terrasses existantes - échelle 1/500°



Coupe transversale sur la totalité du terrain - échelle 1/1000°

7/ Le site dans son contexte : état existant



La partie centrale de l'aire naturelle est terrassée en 4 plateformes avec des talus stabilisés et végétalisés pour certains avec des tapissantes horticoles (millepertuis et cotoneaster) et avec de la végétation spontanée pour le talus le plus haut (noisetiers, saules).

La prairie haute, au sud, est longée par la Promenade Horizontale. Il s'agit de la partie la plus visible du site en vision lointaine.

La partie basse au nord du terrain, très pentue, est également en prairie.

III – PROJET CAMPING 2* "OSSAU NATURE"

1/ Le site dans son contexte : état projeté



Principes d'aménagement :

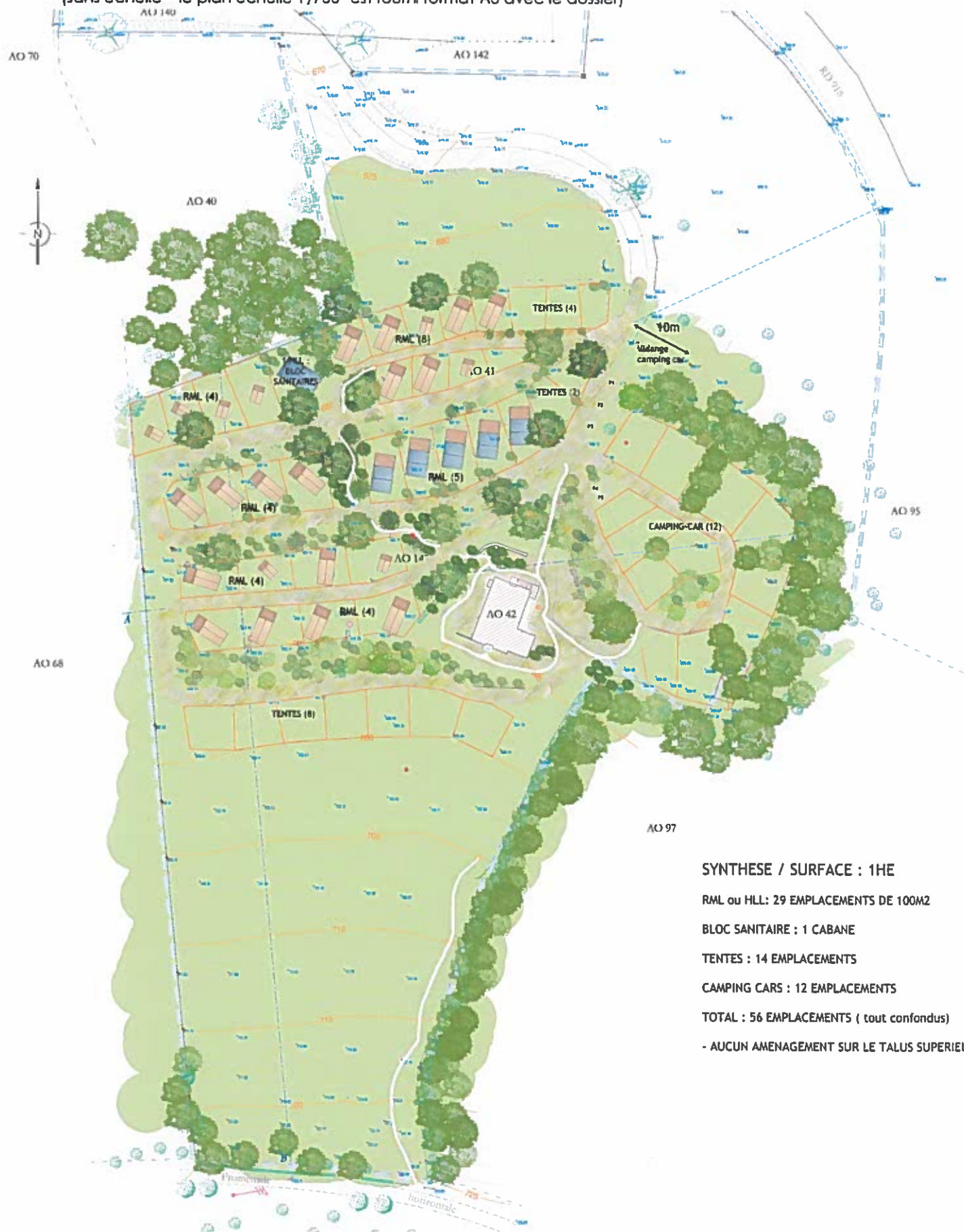
- Les hébergements sont positionnés sur les terrasses existantes, façon pilotis, sans mouvement de sols
- La végétation arborée et arbustive, d'essences locales, est implantée pour faire un couvert et relier les 2 bosquets existants. De cette manière, le boisement semble continu, sans rupture,
- Le bâtiment principal reste dégagé visuellement,
- Les prairies sud et nord sont conservées en l'état,
- La voirie existante est conservée,
- Des voiries secondaires en mélange terre-pierre enherbé, desservent les emplacements sur les terrasses,



Coupe transversale sur les terrasses - échelle 1/500°

2/ Plan masse avant-projet

(sans échelle – le plan échelle 1/750° est fourni format A3 avec le dossier)



SYNTHESE / SURFACE : 1HE

RML ou HLL: 29 EMPLACEMENTS DE 100M2

BLOC SANITAIRE : 1 CABANE

TENTES : 14 EMPLACEMENTS

CAMPING CARS : 12 EMPLACEMENTS

TOTAL : 56 EMPLACEMENTS (tout confondus)

- AUCUN AMENAGEMENT SUR LE TALUS SUPERIEUR

3/ Végétation sur le site

La palette végétale relevée sur le site est une association d'essences locales champêtres et de quelques végétaux à caractère horticole, visibles notamment sur les talus des plateformes. La végétation projetée s'appuie sur la composition des bois aux alentours : hêtre, chêne pédonculé, sapin pectiné, noyer, bouleaux, frêne, pour les arbres et noisetier, cornouiller sanguin, saule marsault, sureau, pour les arbustes. Cette liste n'est pas exhaustive mais reflète l'ambiance naturelle recherchée. Le plan de plantations sera précisé lors de la phase ultérieure du permis d'aménager.



Chêne Pédonculé



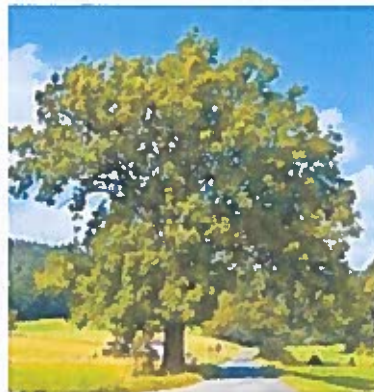
Noyer



Albizia



Charme commun



Frêne



Bouleau commun



Noisetier



Erable



Murier platane



Cotoneaster



Millepertuis



Saule

Essences relevées sur le site

3/ Types d'hébergements

Monsieur Latchère souhaite positionner le camping "Ossau Nature" avec des critères alliant entre autres :

- La nature
- La qualité
- L'innovation dans les ressources renouvelables.

Pour cela, il envisage des hébergements légers et réversibles en bois, type bivouac, cabanes éco ou cabanes nature. Il peut s'agir de RML ou de HLL, le choix n'est pas complètement défini à ce jour.

L'énergie solaire, les toilettes sèches, l'économie d'eau, l'utilisation du bois sont des techniques qu'il souhaite mettre en oeuvre dans ce camping.

L'adhésion à la chaîne Huttopia, regroupant les campings à l'esprit Nature pourrait être un bon choix.



BIVOUAK (HLL 9 m² avec toilettes sèche et sans eau)



CABANES ECO (Mobil home en bois 23 m² avec toilettes sèches et sans salle d'eau)



CABANES NATURE
(Mobil home 35 m² aspect bois)



Exemples d'hébergements envisagés

Synthèse du milieu naturel du site

⇒ Le site est situé dans le secteur des prairies et des pâtures. « Il n'y a pas de zone humide ni de cours d'eau dans l'emprise du projet ».

⇒ « Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale (rare, endémique, menacée) n'est présente dans la zone du projet.

Les milieux prairiaux sont de deux types : prairies fertilisées/pâturées ou pâturage exclusif. Dans le premier cas, seules les prairies conduites de façon très extensives (pas ou peu d'intrants et pâturage très léger) permettent l'expression d'une flore oligotrophe qui caractérise les "prairies dites de fauches" qui relèvent de l'état communautaire (6510). Il est possible que la prairie du camping relève de ce type d'habitat. Le diagnostic écologique Natura 2000 du Ger et du Lurien fait état de prairies non communautaire sur le camping, mais pour cette zone aucune prospection directe n'a été menée lors du diagnostic (photo-interprétation de l'habitat). Pour le reste de la zone du camping, il s'agit de prairies artificialisées basales sans intérêt écologique particulier ». (Christophe Chauviac – ONF)

⇒ « D'une manière globale, à l'échelle du paysage, les enjeux écologiques ciblent essentiellement les espèces sylvopastorales qui utilisent une composante de la matrice agricole dans leurs cycles de vie (chasse, gîtes, reproduction). Sont concernés les rapaces nicheurs, les passereaux agricoles, les chiroptères (genre *Rhinolophus* et *Myotis* essentiellement), l'entomofaune et les mollusques associés aux prairies et pelouses (orthoptères notamment). Nous ne disposons pas de données pour tous ces groupes d'espèces mais actuellement voilà ce que l'on sait :

- Aucun nid de rapaces (buse, milan, aigle botté, bondrée...) n'est identifié sur la zone du projet où sur l'espace pastoral des Granges attenantes. Il est probable que la buse occupe (et niche) sur le secteur mais cette espèce très commune ne représente aucun enjeu de conservation dans le département (d'où l'absence de données le plus souvent).
- Au niveau des passereaux pastoraux, l'enjeu principal concerne la Pie-grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire quasi menacé à l'échelle du territoire. Cette espèce typique des milieux ouverts à semi ouverts a été observée à de nombreuses reprises sur les prairies des Granges ainsi que dans la prairie du camping (seule donnée faunistique présente dans la zone du projet - LPO - 2012). On notera que cette espèce est fréquente dans l'étage montagnard et trouve dans le département tous les habitats qui lui sont nécessaires (zones intermédiaires en déprise notamment).
- Pour les chiroptères : aucun gîte n'est identifié sur le site. Il est probable que des colonies de reproduction (Petit rhinolophe) soient présentes sur les granges pastorales attenantes, mais cela resterait à confirmer. Les espaces ouverts que sont les prairies et pâtures constituent des zones de chasse qui sont d'autant plus recherchées par les chiroptères si ces prairies présentent des haies ou des bois attenants (effets de lisières nécessaires au vol des chiroptères).
- Pour l'entomofaune et les mollusques, nous ne disposons d'aucune donnée. Les enjeux de conservation de ces groupes d'espèces passent avant tout par le maintien des milieux agricoles et une gestion pastorale extensive ». (Christophe Chauviac – ONF)

Synthèse du milieu naturel du site

« Au regard du projet d'aménagement proposé il apparaît que les impacts faunistiques sont nuls car la matrice agricole existante est conservée, notamment la prairie Sud (potentiellement de fauche- 6510) qui ne fait l'objet d'aucun aménagement. L'approche paysagère proposée permet de maintenir les éléments structurants favorables aux zones de chasse et de nidification des rapaces, oiseaux et chiroptères qui utilisent l'ensemble de la zone du camping et des granges attenantes (arbres, bois et bosquet et haie d'alignement). En l'absence de zone humide et de cours d'eau et dans la mesure où le projet prévoit la collecte des eaux usées au tout-à-l'égout ou l'utilisation de bâtiments écologiques (type toilette sèche, ...), l'impact sur le Valentin et sur le site Natura 2000 FR7200793 (Gave d'Ossau) est inexistant » (*Christophe Chauliac – ONF*)

- **2/ Les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé.**
- - Précisions sur les mesures d'évitement et de réduction des impacts envisagés, en phase travaux et en phase exploitation.
- Mesures prises pour limiter les incidences sur les sites Natura 2000 dans lequel se trouve le projet.

Le site est déjà exploité en aire naturelle de camping et a donc déjà pour vocation d'accueillir de la fréquentation humaine. L'ancienne grange occupe déjà la fonction de bâtiment d'accueil avec sanitaires. Les périodes d'ouverture du camping projeté sont du 01^{er} mai au 30 septembre.

Le projet de camping ne modifie donc pas l'usage du site. L'ambiance végétale recherchée est naturelle, se fondant dans le cadre naturel alentour, associant bois et prairies de fauches.

Le projet intègre, sous forme de mesures d'évitement, les actions suivantes qui seront positives pour l'écosystème du et autour du camping :

Il ne sera pas planté d'arbres ou arbustes ornementaux allochtones. Les essences locales sont préservées, et même densifiées notamment les espèces arbustives buissonnantes (aubépines, prunellier) qui sont utilisées par la Pie-grèche pour nicher en période de reproduction. Le projet prévoit des plantations arborées d'essences indigènes, à l'identique des bosquets environnants : hêtre, chêne pédonculé, sapin pectiné, noyer, bouleau, frêne et d'essences arbustives également indigènes : noisetier, cornouiller sanguin, saule marsault, sureau ...Le projet prévoit donc un enrichissement de la flore par rapport à l'existant.

L'opération de végétalisation (allées secondaires notamment) sera réalisée en semence locale d'espèces prairiales, très peu onéreuse pour le maître d'ouvrage et qui évite l'utilisation d'espèce allochtone souvent néfaste pour la biodiversité.

Le bosquet nord sera préservé.

L'aménagement du cheminement vers la promenade horizontale par la prairie se fera en maintenant un espace débroussaillé 3 à 4 fois par ans associé à la mise en place d'une clôture fil lisse en cas de présence du bétail. Tout terrassement sera évité.

« Pour la prairie, la mise en place d'une gestion exclusive de fauche permettra de conserver l'habitat d'intérêt communautaire ou si cela n'en est pas un, de le faire évoluer vers l'habitat communautaire. La pratique pastorale existante sera conservée. Si besoin d'une contrepartie (mesure de réduction), cette piste est intéressante et permettrait d'augmenter le niveau de floraison de la prairie ce qui est un plus pour l'accueil du public. Les prairies de fauche oligotrophes sont toujours plus diversifiées en terme d'espèces. Qui plus est, c'est un habitat peu fréquent sur le site Natura 2000 » (Christophe Chauiac – ONF).

La voirie principale d'accès ne sera pas modifiée. Des accès secondaires aux emplacements seront traités en mélange terre-pierres (semence locale d'espèces prairiales) donc perméables et gardant un aspect naturel verdoyant.

Les réseaux : les eaux usées seront raccordées à la station d'épuration des Eaux-Bonnes.

Les hébergements envisagés livrés déjà montés ne présentent aucun risque au niveau de l'installation. Il n'y aura pas de terrassement de plateformes pour leur implantation, leur pose sera sur pilotis ou sur plots pour ne pas impacter les niveaux du sol en place.

Le projet s'appuie sur une analyse fine des composantes du paysage existant et sur le diagnostic écologique. Les mesures d'évitement et de limitation des nuisances visent à améliorer l'écosystème du camping et de ses alentours.